

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT :
\$1 PAR AN

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT
\$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la semaine : Quelques considérations sur la dévotion du Saint Rosaire, empruntée aux *Annales Catholiques* publiées à Paris.—Dixième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Dominique Racine, évêque de Sherbrooke.—Nécrologie : Louis Gustave Dionne, Ecr., avocat, décédé à Ste Anne de la Pocatière le 26 octobre.

Causerie Agricole : De l'assolement.—Des engrais—Engrais végétaux et animaux.—Préparation et emploi des engrais.—Fumiers de cheval, de bêtes à cornes, de bêtes à laine et de porcs.

Sujets divers : Les animaux débiles.—Nettoyage et entretien des arbres fruitiers.—La chirurgie de la basse-cour.

Choses et autres : La loterie de M. le curé A. Labelle.—L'expérience.—La vocation agricole jugée par un évêque : le regretté Mgr F. Baillairgeon, archevêque de Québec.

Recettes : Essai des graines par le feu.—Les cicatrices des arbres à noyaux.

Nous remettons au prochain numéro de la *Gazette des Campagnes* la liste des prix de l'exposition agricole du comté de Kamouraska, et une correspondance d'un directeur de la Société d'horticulture du comté de l'Islet.

Venant d'être imprimé et en vente au Bureau de la *Gazette des Campagnes* :

LE PARFAIT MARÉCHAL EXPERT MODERNE, manuel complet de l'amateur et du marchand de chevaux, de l'artiste vétérinaire et du maréchal ferrant, ouvrage extrait des meilleurs auteurs anciens et modernes; mis en ordre et complété par M. Marcellicour, artiste vétérinaire. Prix : 35 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Reine du très Saint Rosaire!—Plusieurs fois, dans les siècles précédents, l'Eglise menacée a trouvé son salut dans l'invocation de la Reine du Ciel. Pour vaincre la barbarie musulmane, le Souverain-Pontife s'était adressé à la Sainte Vierge; pour convertir les hérétiques, saint Dominique avait employé l'arme du Rosaire.

Inspiré par ces grands souvenirs, Léon XIII, pour la seconde fois, vient d'exhorter le monde chrétien à s'unir à lui et à recourir à la puissante intercession de Celle qui défit les Turcs et persuada les Albigeois. Aujourd'hui l'Eglise est attaquée par des ennemis intérieurs et extérieurs, plus formidables qu'au XIIe et au XVIe siècles; des erreurs plus pernicieuses, des haines plus vivaces, des forces plus compactes font échec à l'action bienfaisante de l'Eglise au sein de la société.

Les Turcs de notre époque ce sont les Frans-maçons. Ils ont répandu partout le poison de l'infidélité. Ce qu'ils veulent, c'est que les peuples renient Dieu, que les hommes n'apprennent plus à le connaître, pour qu'ils n'aient plus à l'aimer et à le servir; leur but est de remplacer le culte de la Divinité par le culte de l'humanité! Pour atteindre ce but infernal, l'oubli de Dieu, ils bannissent Dieu de la famille par le mariage civil, ils bannissent Dieu de l'école par l'enseignement neutre, ils bannissent Dieu de la société tout entière par des lois cyniquement athées ou odieusement persécutrices.

Et pour vaincre l'armée du mal, la Franc-maçonnerie, que doivent faire les catholiques, les soldats de l'armée de Dieu?—Ils doivent se grouper plus étroitement autour du Chef de l'Eglise visible, ils doivent ressusciter ces anciennes associations qui ont autrefois brillé d'un si grand éclat, ils doivent s'enrôler dans les Congrégations de la Mère de Dieu, ils doivent rétablir les corporations d'ouvriers chrétiens.

Que doivent-ils faire encore?— Ils doivent être attentifs à écouter et à mettre en pratique les doctrines de la Chaire de Rome.

“ Les enseignements émanés de ce Siège apostolique, écrivait, il y a quelques jours, Léon XIII à Mgr de Périgoux, et contenus dans le *Syllabus* et autres actes de Notre illustre prédécesseur, soit dans Nos propres Lettres Encycliques, font clairement savoir aux fidèles quels doivent être leurs sentiments et leur conduite au milieu des difficultés des temps et des choses; ils y trouveront aussi une règle pour diriger leurs esprits et leurs œuvres. ”

Mais que doivent surtout faire les catholiques ?

Ils doivent prier: “ Les ennemis du nom chrétien, dit la Lettre de Léon XIII, apportant une telle opiniâtreté dans leurs entreprises, les défenseurs ne doivent pas témoigner d'une moindre constance de volonté, alors surtout que le secours céleste et les bienfaits qui nous viennent de Dieu sont, le plus souvent, les fruits ordinaires de la persévérance. ” Des supplications solennelles, publiques, unanimes à la Vierge-Mère, voilà, d'après le Saint-Père, le grand remède appliqué au grand mal.

L'affirmation énergique de son adhésion au *Syllabus* de son glorieux prédécesseur, le témoignage d'une ardente confiance en Marie, telle que l'avait celui qui a défini l'Immaculée Conception, voilà la réponse péremptoire de Léon XIII à certains modérés qui tout en louant la haute sagesse du Pape actuel, veulent à tout prix l'opposer à Pie IX. M. de Pressensé aura le loisir de se convaincre de l'erreur qu'il faisait en écrivant que “ Léon XIII croit à la politique et qu'il agit de plus en plus comme un simple mortel qui se borne à avoir de l'esprit, de la prudence sans se croire inspiré, tandis qu'on a vu Pie IX, à l'occasion d'une simple mesure de police, se jeter aux pieds de son crucifix pour recevoir des lumières surnaturelles. ” Edmond About pareillement, s'il lit les dernières Encycliques pontificales, pourrait, à propos de Léon XIII, répéter ce qu'il disait l'an dernier au sujet de Pie IX: “ Ce Pape croit en Dieu. ” Dociles à la voix de leur Chef, les catholiques, à l'occasion de la fête du Saint-Rosaire et pendant tout le mois d'octobre spécialement consacré à cette dévotion, ont donc prié et prièrent pour éloigner de la société les périls qui la menacent, le péril de la Franc-Maçonnerie.

Roi-ne du Rosaire, sauvez la chrétienté du joug du Grand-Orient, comme vous l'avez sauvée du joug du Grand Turc !

Les catholiques allemands qui se préparent aux élections offrent, nous l'apprenons, ce grand acte à Dieu. Les catholiques belges, pour remporter la grande victoire que nous savons, ont prié pendant trois mois. Imitons ces exemples si chrétiens; confions notre cause à la Reine du très saint Rosaire et espérons une victoire de Lépante.—*Annales Catholiques*.

Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke.— Sous ce titre, la plupart des journaux de la province ont publié l'article suivant, reproduit de *La Minerve*, à l'occasion du 10e anniversaire du sacre de Mgr l'évêque de Sherbrooke :

Samedi, on célébrait, à Sherbrooke, le 10e anniversaire de la consécration épiscopale de Sa Grandeur Mgr Racine, évêque du diocèse.

C'est tout un événement, et nous nous plaisons à nous joindre aux nombreuses félicitations qui lui sont arrivées de toute part en cette occasion.

Mgr Racine est un évêque canadien dans toute la force du terme.

C'est un pasteur éminent doublé d'un grand patriote.

Mgr Racine a eu tout à créer dans son diocèse. Ce qui a été fait, et beaucoup a été fait sous son intelligente impulsion: fondation de collège, d'écoles, de paroisses, de sociétés, extensions des œuvres existantes, rien n'a échappé à sa sollicitude, à son esprit d'initiative.

La population catholique et française a pris un grand développement depuis dix ans dans les Cantons de l'Est. Ce développement, il a su l'accélérer, l'affermir dans les meilleures conditions possibles....

Avant d'être évêque Mgr Racine était un apôtre de la colonisation. Ce beau rôle, il a su le continuer avec une ardeur et un succès admirables. Développer la colonisation, créer de nouvelles paroisses, planter des croix, ériger des clochers au milieu de la forêt, c'est étendre le royaume de Dieu, doter notre pays d'une population saine, forte et morale. C'est ce qu'il a su comprendre, aussi n'y a-t-il qu'une voix pour le féliciter, pour applaudir à son œuvre.

Puisse-t-il être conservé longtemps à son diocèse pour voir la pleine réalisation de tous les projets qu'il a conçus et entrepris pour y servir la cause de la religion et de la patrie !

Nécrologie.

LOUIS GUSTAVE DIONNE, ECR., AVOCAT

Hier, le 29 octobre, à 9 heures du matin, une assistance nombreuse, accourue de toutes parts, assistait à une triste cérémonie funèbre. Tout le monde déplorait la perte de M. Louis Gustave Dionne, avocat, décédé le 26 octobre, à l'âge de 30 ans, 1 mois et 4 jours.

Cette mort, en effet, a été comme un coup de foudre pour tous ceux qui avaient pu connaître et apprécier l'éminent avocat. Aussi n'était-ce pas de ces phrases banales de circonstance que l'on prononçait, mais bien des regrets sincères et unanimes, rappelant la bienveillance naturelle du défunt et les services qu'il avait déjà rendus.

Il a succombé jeune encore, dans un âge où l'homme a acquis la plus grande part de ce qu'il a reçu des dons de la nature, et d'une application soutenue. Le savoir et le zèle de ce jeune avocat laissent un large vide dans ses rangs. Aussi modeste qu'instruit, la douceur de ses mœurs, sa bienveillance, son savoir, lui avaient acquis l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissaient. Aussi occupait-il à Québec, lieu de sa résidence, différents postes d'honneur. Nous avions l'avantage de le compter, depuis plusieurs années, comme correspondant parlementaire pour la *Gazette des Campagnes* à l'Assemblée Législative de Québec.

Le souvenir de M. Dionne restera dans la mémoire de tous, et sa mort laissera au Barreau, où l'on avait appris à apprécier ses talents, un vide difficile à combler.

Le cortège est parti de l'habitation de son père, l'Honorable M. Elizée Dionne, Conseiller Législatif, à huit heures et demi.

Le deuil était conduit par l'Hon. M. E. Dionne; MM. les abbés Emile Dionne et Alfred Dionne, Ernest Dionne, Adolphe Dionne et Arthur Dionne, frères du défunt; l'Hon. M. Chapais, Sénateur, les avocats Charles Chapais et Thomas Chapais, ses parents.

M. le Notaire L. J. Bérubé portait la croix. Les coins du poêle étaient tenus par MM. les Avocats Léonidas Dionne, Chs F. Roy et J. E. Lavery, M. le Dr Saluste Roy, fils, M. le Dr Alphonse Letellier et M. Eugène Garon.

Le Barreau, le Club Cartier et plusieurs sociétés littéraires de Québec y avaient envoyé leurs représentants.

Outre les citoyens de Ste Anne qui s'étaient rendu en foule, il y avait dans l'Eglise un nombre considérable de citoyens de toutes classes de la société, de Québec et d'ailleurs, qui assistaient aux funérailles. Les élèves du Collège se tenaient au bas chœur et à l'orgue. Les Dames Religieuses avec leurs élèves avaient aussi leur place.

Le chœur était littéralement rempli. Nous y remarquons M. le Grand Vicair Poiré, M. le Grand Vicair Trudelle, les RR. MM. Ed. Dufour, André Pelletier, J. Lagueux, Ed. Demers, Geo. Beaulieu, E. V. Dion, C. S. Brochu, T. Montminy, J. R. Desjardins, F. Dupuis, Et. Groudin, Ph. Deschêne, Chs Richard, Chs Collet, H. Dubé, L. O. Tremblay, A. Michaud, J. L. St-Pierre, Jos. Richard, J. Deblois, et MM. les Ecclésiastiques.

Le Révd M. André Pelletier a fait la levée du corps. Le service a été chanté par le Révd M. H. Têtu, ayant pour diacre le Révd M. Alphonse Têtu et sous-diacre M. l'abbé Frs Têtu, tous trois cousins du défunt.

Le Révd M. G. Fraser touchait l'orgue et le Révd M. L. Lessard dirigeait le chœur des élèves.

M. le G. V. Poiré, curé de la paroisse, a fait l'absoute. L'église était richement décorée en ornements de deuil et en inscriptions appropriées à la circonstance. Nous ne pouvons que féliciter les paroissiens de Ste Anne qui ont contribué à cette ornementation : ce qui témoignait de leur profonde sympathie pour la famille Dionne si cruellement éprouvée.

CAUSERIE AGRICOLE

DE L'ASSOLEMENT.

Le sol est un mélange de *substances minérales* et de *matières organiques*

Les premières, résultant de la décomposition des diverses roches, servent à fixer dans le sol les racines des plantes, et à leur transmettre une partie des sucs nécessaires à leur nourriture ainsi que la chaleur ou l'humidité dont elles ont besoin.

Les secondes, formées des débris des animaux et des végétaux, constituent la nourriture essentielle des plantes en se réduisant à l'état d'*humus* ou de *terreau*.

On distingue trois sortes de substances minérales : *l'argile, le sable et le calcaire*.

L'argile absorbe facilement l'humidité, lorsqu'elle contient une assez grande quantité d'eau on peut la pétrir et lui donner toute espèce de forme; une fois saturée d'eau, c'est-à-dire lorsqu'elle est bien liquide, elle ne s'en laisse plus pénétrer; c'est cette propriété de l'argile qui rend quelquefois les terres humides à l'excès, et le voisinage d'un banc d'argile occasionne souvent des amas d'eau stagnante qui, ne pouvant plus pénétrer dans le sol, demeurent au dessus jusqu'à ce qu'elle soit évaporée; quand l'argile imbibée d'eau est saisie par la gelée, elle se crevasse et devient plus ou moins dure et perd alors une partie de son volume.

Le sable a moins de consistance; l'eau le traverse sans le pénétrer, car il la laisse promptement évaporer; de plus il s'échauffe facilement et retient la chaleur, ce qui le fait gripper à la surface qui s'effrite et devient privé de toute malléabilité.

La chaux, dans le sol, est ordinairement combinée au gaz acide carbonique; on l'en sépare par la calcination; elle a pour caractère distinctif de faire effervescence avec un acide, c'est-à-dire de bouillonner lorsqu'on la met en contact avec du vinaigre; elle

absorbe facilement l'eau et forme une pâte adhérente, qui se réduit en poussière en se desséchant; la couleur de la chaux est ordinairement blanche, mais dans certains pays on la trouve à l'état brunâtre.

L'argile, le sable et la chaux ne possèdent pas isolément les éléments d'une terre propre à la culture, mais mélangés ensemble ils constituent ce que l'on nomme une terre *arable* et forment, suivant la quantité dans laquelle ils se trouvent mélangés, ces variétés de terrains qui ne se distinguent que par des nuances insensibles, suivant que l'argile, le sable ou la chaux domine.

Les terrains argileux constituent les *terres fortes*; ils sont difficiles à labourer, exigent d'abondantes fumures, mais ils gardent l'engrais pendant longtemps, plus la terre est tonace, plus il faut avoir soin de la bien égoutter et de lui donner de profonds labours avant l'hiver, afin que la gelée puisse bien en diviser les mottes. A cet effet, on emploie des fumiers longs destinés à bien laisser l'air pénétrer le sol auquel il faut encore donner des raies d'écoulement pour le débarrasser de tout excès d'humidité.

Les terrains sablonneux constituent les *terres légères*. Ils présentent une grande facilité pour les opérations de la culture; cet avantage, toutefois, est compensé par plusieurs inconvénients inhérent à leur nature: ils ne supportent pas une grande quantité de fumier à la fois; ils exigent des engrais fréquents, ils laissent promptement évaporer l'humidité, c'est pourquoi il faut avoir soin de les labourer à de longs intervalles, et profondément; un climat plutôt humide que sec est celui qui leur convient le mieux.

Les terrains calcaires participent des avantages et des inconvénients de sols sablonneux. S'ils se laissent facilement entamer par les instruments aratoires, ils ont le grave défaut d'absorber très promptement les engrais; la sécheresse et la gelée leur font du tort. Lorsque la chaux se trouve en excès dans le sol, tout y brûle par les fortes chaleurs; des pluies prolongées le rendent boneux.

Ces différents terrains, du reste, se rencontrent rarement à l'état de pureté; l'argile le sable et la chaux sont réunis le plus souvent en diverses proportions dans le même sol.

On les améliore, on leur donne la quantité nécessaire à la culture de telle ou telle plante, par des mélanges, des amendements qui ne sont autres que l'emploi raisonné des engrais minéraux ou végétaux, employés soit à l'état pur soit en compost.

DES ENGRAIS.

Les engrais sont la base de toute culture; ce sont eux qui fécondent le sol et le rendent apte à produire des récoltes; le cultivateur ne doit donc rien négliger pour se les procurer en quantité suffisante.

Toutes les substances organiques à l'état de putréfaction ou de décomposition contiennent les éléments nécessaires à la reproduction des végétaux, et peuvent être converties en engrais. Celles qu'on emploie le plus souvent à cet usage forment quatre catégories, savoir: les engrais végétaux, les engrais animaux, les engrais mixtes et les engrais minéraux.

Sans engrais pas de culture possible, qu'elle soit grande ou petite. La nature le met à notre disposition et il n'y a pas de ferme où l'on ne puisse en

fabriquer des quantités considérables, pourvu qu'on s'en donne la peine. Le tout est de savoir et de vouloir les recueillir, et quand on les a recueillies de les bien aménager.

Toutes les matières dont les débris peuvent fournir des sucs aux végétaux sont des engrais. Or, toutes les substances animales et végétales sont dans ce cas. Analysez chimiquement un animal et un végétal, vous y trouverez constamment du carbone, de l'hydrogène, de l'azote, de l'oxygène dans des proportions infiniment variées, plus des sels minéraux et des principes spéciaux à chaque espèce.

On doit donc utiliser comme engrais toutes les matières végétales et animales. Un cultivateur intelligent n'en laisse jamais perdre.

Engrais végétaux.—Les engrais végétaux s'obtiennent en semant certaines plantes qui parviennent en peu de temps à un très grand développement, et qu'on enfouit au moment de leur floraison.

Les engrais végétaux, toutefois ne peuvent remplacer le fumier que temporairement; le sol qui ne recevrait que cette espèce de fumure pendant plusieurs années consécutives, finirait par s'épuiser; il faut nécessairement lui appliquer des fumiers plus riches. Les engrais végétaux, bien que produisant de très bons effets dans les terres sablonneuses, et étant fort utiles pour fumer les champs d'un accès difficile, doivent être considérés surtout comme une ressource momentanée.

Engrais animaux.—Les engrais animaux proviennent de tout ce qui a appartenu au corps d'un animal. Ce sont les engrais les plus riches; ils fournissent aux plantes leurs principaux éléments, qui sont l'azote et le phosphate de chaux. Un engrais est riche en raison de ce qu'il contient de ces deux sortes de substances.

Les os sont plus riches en phosphate qu'en matière azotée. C'est pourquoi ils sont un engrais précieux pour le blé, dont le grain contient beaucoup de phosphate. Aussi les Anglais ne manquent jamais, au printemps, de répandre de la poudre d'os sur leurs blés, à la dose de 300 livres par arpent.

Le sang, les cornes, chiffons de laine, onglons, sabots, poils, chairs d'animaux morts, enfin les urines, les excréments, sont les engrais les plus énergiques que nous possédions. Ils sont même trop énergiques pour être employés purs; on les mélange d'eau et de matières terreuses, ou enfin de végétaux en décomposition. Telle est aussi la nature du fumier de ferme, celui de basse cour et les déchets de la cuisine. Si on réunissait tous ces débris, si on les mettait en tas, mêlés les uns aux autres, on obtiendrait le plus abondant et le plus précieux des engrais.

Préparation et emploi des engrais.—Les meilleurs engrais perdent souvent leurs vertus fertilisantes par suite des méthodes vicieuses en usage pour les recueillir et les employer.

Voici les meilleures pratiques mises en usage pour leur préparation et leur conservation :

Fumier de ferme.—Les fumiers d'étables doivent être évacués tous les huit jours en hiver, et plus souvent dans la saison d'été si l'on tient les animaux à l'étable. Cela est indispensable à la santé des bœufs. Les émanations ammoniacales des écuries

nuisent à leur santé, retardent leur embonpoint, et par conséquent sont une cause permanente de perte pour le propriétaire.

Il faut qu'une étable soit bien aérée et spacieuse, que l'air y soit souvent renouvelé. De plus, il faut que le sol soit arrangé de manière à ce que les urines ne se perdent pas et qu'on puisse les recueillir dans la fosse à purin et les utiliser à l'aménagement des fumiers.

Pour se conserver, le fumier d'étable doit être disposé par couches égales, bien tassées, abritées du soleil et de la pluie, qui en enlèveraient les fluides ammoniacaux, principal élément de sa vertu fertilisante.

Ainsi on doit couvrir le fumier avec un toit en forme de hangar; on l'arrose de temps avec l'eau de la fosse à purin. Enfin, on peut en arrêter l'évaporation en le saupoudrant de substances absorbantes, telles que plâtre, suie, cendres de houille, et surtout avec du sulfate de fer.

Le sulfate de fer a la propriété de transformer le carbonate d'ammoniaque, qui est volatil, en sulfate d'ammoniaque, lequel est fixe et ne se décomposera que lentement dans la terre, sous l'influence de la chaleur et de l'humidité.

Les fumiers ainsi traités ont une influence deux fois supérieure à celle des fumiers abandonnés aux intempéries.

N'est il pas déplorable de voir la plupart des cultivateurs laisser les fumiers dans cet état ?

On distingue quatre espèces de fumier d'étable, savoir: le fumier de cheval, le fumier de bêtes à cornes, le fumier de bêtes à laines et le fumier de porcs.

Fumier de cheval.—C'est le plus chaud, et conséquemment le plus actif des fumiers d'étable, ces propriétés sont d'autant plus développées, que l'animal est nourri plus exclusivement de foin et d'avoine. Le fumier de cheval, quand il est suffisamment humide, entre promptement en fermentation; il s'y développe alors une chaleur si considérable que, si l'on néglige de l'arroser, il se consume au point de se réduire presque en poussière. Ce fumier convient particulièrement aux terrains argileux, froids et humides; en revanche, il est moins bon, et quelquefois même, lorsqu'on l'applique frais, il est nuisible dans les terres sablonneuses.

Fumier des bêtes à cornes.—Le fumier des bêtes à cornes est un fumier gras; c'est celui que l'on produit avec le plus d'abondance dans les fermes; il est moins chaud que le fumier de cheval et entre moins promptement en fermentation, par conséquent il n'existe jamais une trop forte chaleur dans le sol, de là ses bons effets dans les terrains sablonneux et calcaires; son effet est moins prompt que celui du fumier de cheval.

Fumier des bêtes à laine.—Ce fumier tient en quelque sorte le milieu entre le fumier de cheval et celui des bêtes à cornes; il passe pour le meilleur de tous les fumiers d'étable; son action s'étend rarement au delà de deux ans; cependant il est excellent pour les terres argileuses qu'il réchauffe convenablement.

Fumier de porcs.—On le regarde comme le moins bon de tous les fumiers d'étable; cependant lorsqu'on

les cochons sont nourris avec soin, on obtient de ces animaux un engrais de bonne qualité, mais il vaut mieux le faire fermenter quelque temps avant de l'employer; il convient alors aux terrains sablonneux et calcaires.—(A suivre.)

Les animaux débiles.

Dans toutes les étables, même les mieux tenues, il est bien rare de ne pas remarquer certains sujets faibles, débiles, et se laissant dépasser en croissance et en taille par leurs congénères. Certains sont atteints de maladies lentes comme la phthisie; d'autres éprouvent un arrêt d'accroissement sans cause connue. Une réforme immédiate doit être appliquée à tous ceux qui sont atteints de maladies organiques. Mieux vaut vendre à vil prix de tels animaux que d'essayer des traitements inefficaces et de perdre en les conservant une somme de nourriture supérieure en général à leur prix de vente. Il est donc d'une sage économie de s'en débarrasser le plus promptement possible.

Les autres ne sont pas dans le même cas, leur arrêt de développement tient en général à un état d'anémie qui, venue sans cause appréciable, empêche la parfaite assimilation des principes nutritifs. Leur estomac plus ou moins malade se trouve mal de la nourriture commune. Un régime spécial doit donc leur être appliqué. Ceux qui cultivent dans des terrains pauvres où les fourrages laissent à désirer, ont souvent occasion de combattre cet état.

Un moyen qui a toujours réussi à ceux qui en ont fait l'essai, consiste à introduire dans la ration, des farineux ou même des grains. Le seigle est la céréale qui donne les meilleurs résultats. Son grain riche en matières hydro carbonées, 68 par 100, et en principes azotés, 10,70 par 100, est un aliment de premier ordre pour tous les animaux, surtout pour les jeunes.

La préparation en est des plus simples; elle consiste à le faire bouillir dans quelques pintes d'eau de manière à en rendre tous les éléments parfaitement assimilables pour des estomacs délicats.

La quantité à donner par animal varie en raison de son état de faiblesse et de sa grosseur. En général elle peut être entre quatre et huit pintes par jour. Grâce à ce régime, on voit bien des sujets débiles se rafraîchir et prendre un poil luisant. Leur appétit pour les autres fourrages revient; à la fin de la saison leur croissance reprend sa marche ordinaire, et leur taille se développe.

Les faits que nous signalons n'ont rien de nouveau. Ceux qui s'occupent spécialement de l'élevage des chevaux, savent très bien que le grain et l'avoine surtout augmentent la taille des poulains. En préconisant la même pratique pour le bœuf et les autres animaux, nous ne faisons qu'étendre l'application de ce principe élémentaire d'hygiène.

Nettoyage et entretien des arbres fruitiers.

Nous revenons de nouveau aujourd'hui sur les soins à donner au verger. Il ne suffit pas de planter, mais il faut savoir soigner nos arbres fruitiers afin de leur

donner de la vigueur et en retirer par là de grands profits.

N'oublions pas qu'avant de planter et de cultiver, il faut apprendre à planter et à cultiver. C'est là la loi commune en toutes choses.

Au risque de nous répéter, nous croyons nécessaire de donner quelques conseils sur certaines opérations que l'on peut faire dans les vergers, dans le cours de novembre, alors que tous les autres travaux de culture sont à peu près terminés, moins les labours d'automne lorsque la terre se prête à ce travail indispensable qui bien souvent ne peut être fait que tardivement le printemps.

Il est certains soins à l'égard des arbres fruitiers qui peuvent être considérés l'équivalent des procédés hygiéniques appliqués aux animaux; parmi ces soins, l'on peut compter l'émondage et le nettoyage des arbres, surtout le nettoyage de l'écorce.

En effet, si l'on se rend compte du rôle que l'écorce d'un arbre joue dans la végétation, si l'on réfléchit que c'est par son intermédiaire que l'air pénètre dans toutes les parties du végétal pour déterminer tous les phénomènes vitaux qui concourent à l'accroissement des arbres en modifiant et en transformant les principes solides et liquides renfermés à l'intérieur, on comprendra combien il est nécessaire de faciliter cette fonction, ce à quoi l'on parvient en maintenant les écorces propres, en les dépouillant de tous les corps qui les recouvrent.

Les tiges des arbres surtout doivent être débarrassées de ces parties inertes, subéreuses, plus ou moins épaisses qui gênent au développement des parties vivantes sous jacentes, et qui de plus servent d'abris à des milliers d'insectes qui trouvent là les meilleures conditions de conservation et de multiplication.

On se débarrasse de ces parties mortes à l'aide de couteaux, de serpettes, de grattoirs, ou même de serpes, de scies, si les parties sont dures et que les arbres soient gros.

Cette opération terminée, si l'on peut barbouiller les tiges avec un lait de chaux, l'opération sera encore bien préférable. Nous conseillons même d'enduire tous les ans d'un lait de chaux les tiges de tous les arbres fruitiers. Cette opération n'est dispendieuse ni longue, et à laquelle on ne fait pas assez d'attention, est peut être l'une des plus importantes; elle garantit l'écorce des jeunes arbres, les protège même contre l'ardeur du soleil, fait disparaître les mousses et les lichens, parasites extrêmement nuisibles, et qui en conservent d'autres: des insectes qui ne le sont guère moins.

Une autre opération, à laquelle on ne fait guère attention et qu'on néglige beaucoup, c'est l'émondage des arbres fruitiers. Trop souvent, on effectue, dans les vergers, on se contente de planter les arbres fruitiers, puis on les abandonne à eux-mêmes. Alors, il arrive souvent que certaines parties de l'arbre se développent outre mesure au détriment d'autres qui restent stationnaires, d'où résultent des arbres mal faits.

Un grand tort surtout, c'est de ne pas enlever les branches qui font confusion, qui empêchent la lumière d'arriver dans les parties inférieures de l'arbre, qui sont buissonneuses, parfois chargées de parties

mortes ou languissantes, qui, en affamant les arbres, ne produisent que peu de fruits, souvent petits et de peu de valeur.

De grâce, ne négligeons donc pas ces travaux si importants qui peuvent nous assurer le succès dans la culture des fruits. Le sol et le climat que nous possédons sont favorables à la culture des fruits de toutes espèces ou du moins de ceux qui sont en grande demande sur les marchés étrangers. S'il y a ou échec jusqu'à présent dans la culture d'un verger, nous le devons qu'à notre négligence, nous dirons même à notre indifférence à l'égard de cette culture qui, elle aussi, pourrait contribuer à amener le bien-être dans nos foyers, et nous soustraire à ce besoin d'aller offrir nos sueurs sur un sol étranger que nous enrichissons sans profit pour nous mêmes, car de ce travail, parfois mercenaire, auquel nous nous soumettons, il nous reste le plus souvent que la maladie et la pauvreté. Demandez le à ces milliers de nos compatriotes qui sont actuellement sans ouvrage aux Etats-Unis.

Nous avons dans notre pays des *Mines d'or* à exploiter, ne restons donc pas indifférents, puisque pour en retirer tous les avantages nous n'aurions qu'à travailler avec la même ardeur que le font nos compatriotes exilés, mais avec plus d'indépendance et de satisfaction. Est-il une vie plus douce et remplie de charmes que celle des champs ?

Mais pour tirer avantage de ces mines d'or, il faut apprendre à les exploiter, et savoir nous entourer des conseils de ceux qui veulent nous aider à accomplir cette tâche. Les moyens d'instruction ne nous manquent pas dans notre pays, il suffit de les utiliser. N'avons-nous pas nos écoles d'agriculture, nos sociétés d'agriculture, nos cercles agricoles et nos journaux d'agriculture ?

Pour la culture des fruits, n'avons-nous pas nos sociétés d'horticulture ? N'avons-nous pas raison de nous réjouir de la fondation de ces sociétés ayant pour but de propager la culture des fruits.

Quand donc comprendrons nous mieux nos propres intérêts ? Pour qui vit en contact journalier avec nos populations rurales, c'est à gémir de voir jusqu'à quel point le plus grand nombre de nos cultivateurs tiennent à leurs préjugés, à leurs errements et à leurs anciennes coutumes. Ennemis de toute innovation et ne comprenant que le gain immédiat, celui à long terme les laisse indifférents. Ils arrachent volontiers un arbre, mais à la condition tacite et fidèlement observée par eux de ne pas le remplacer.

La chirurgie de la basse-cour.

Il arrive très souvent dans les basse cours qu'il y a des volailles blessées soit par les enfants ou par les animaux domestiques, soit enfin qu'elles se soient blessées entre elles, que celles d'une espèce plus forte aient blessé celle d'une espèce plus faible.

La solution la plus généralement adoptée dans ce cas est le sacrifice de la volaille et un dépeillement on vue de la broche ou de la marmite. Avec les espèces ordinaires, cela se conçoit, on s'évite ainsi l'embarras de soins quelquefois longs et ennuyeux. Mais si la volaille blessée est d'une espèce rare, si c'est une

bête de valeur, ou à laquelle on tient par intérêt ou par attachement, alors on peut tenter de la sauver. Il y a beaucoup de ménagères qui pratiquent très adroitement et avec succès ce qu'on pourrait appeler la petite chirurgie de la basse-cour.

Les pattes ou les ailes cassées sont des accidents fréquents ; ils sont dus la plupart du temps à des coups donnés par d'autres volatiles ou bien au passage de troupeaux, vaches, bœufs, moutons.

Pour remettre une *patte cassée* à une poule, par exemple, on procède ainsi :

On prépare trois petites lames de bois de la longueur de l'os cassé de la patte et, de plus, un nombre suffisant de petites bandes de toile ou de coton, larges d'un tiers de pouce environ. On réduit ensuite la fracture, c'est à dire que l'on tire légèrement le membre cassé, de façon à remettre bout à bout les deux parties de l'os fracturé ; on entoure alors la patte d'une des bandelettes de toile, de façon à maintenir les os en place et, par-dessus, on met les lames de bois, les attelles, une de chaque côté, et une un peu plus étroite par devant. On les maintient par de nouvelles bandelettes roulées en spirales et l'opération est finie. Il suffit dès lors de placer l'animal dans un panier disposé de façon à lui permettre de rester couché sur une patte sans qu'il ait besoin de bouger. Au bout de trois à quatre semaines, la volaille s'appuie un peu sur sa patte malade. Après six semaines, on peut enlever l'appareil, et si l'opération a été bien faite, il ne reste aucune trace de l'accident.

Les fractures d'aile sont plus simples à traiter. On s'aperçoit qu'une poule a une aile cassée lorsqu'elle la traîne sur le sol. Or, pour la réduire, il suffit de l'appliquer sur le corps de l'oiseau dans sa position naturelle et de l'y maintenir par des bandes faisant le tour du corps de l'oiseau. Mais il faut avoir soin que ces bandes passent *sous l'autre aile* et non dessus ; l'animal est ainsi beaucoup plus à l'aise et en même temps la bande tient mieux.

On maintient l'animal renfermé pendant trois semaines ou un mois, et ensuite on peut lui rendre sa liberté ; au bout de six semaines on enlève le bandage.

Les écorchures sont encore un accident fréquent dans les basse cours ; si l'écorchure est légère, il n'y a rien à faire, elle guérit naturellement ; si, au contraire, elle est un peu considérable, on peut intervenir, on recoud alors ensemble les deux bords de la plaie.

Pour cela on coupe avec des ciseaux fins les plumes au ras de la peau sur les bords de la plaie. On rapproche la peau des deux côtés et on la coud avec une aiguille de moyenne grosseur et du fil blanc. Le point le meilleur à faire dans ce cas est celui qu'on appelle en couture *le point du rosier*, puis on le serre en tirant successivement sur chaque point jusqu'à ce que les deux bords de la peau soient bien juxtaposés.

La peau se ressoude. Au bout d'un mois, on fait bien les points de couture, mais sans tirer le fil, car celui-ci finit, avec le temps, par sortir lui-même de la peau. Les plumes repoussent et cachent la cicatrice. Il ne reste, si l'opération a été bien faite, aucune trace de la plaie ou de l'écorchure.

Choses et autres.

— La loterie de M. le curé Labelle est accueillie avec beaucoup de sympathie par le public, et la vente des billets a, jusqu'à présent, dépassé les espérances. L'entreprise marche si bien que l'intention de M. le curé Labelle est d'en faire une institution permanente. On ne peut encore considérer cette loterie que dans sa période d'organisation et cependant plus de 17,000 billets ont été vendus dans la première série, et environ 4,000 dans la deuxième.

L'expérience.—L'expérience, répète-t-on sans cesse, est un grand maître; est-ce vrai? Oui, à la condition toutefois qu'on observe les faits et qu'on tienne compte des résultats.

La vocation agricole jugée par un évêque.—Nous aimons à remettre sous les yeux de nos lecteurs ce que disait de la vocation agricole, le regretté archevêque de Québec, Mgr Baillargeon, aux élèves de l'école d'agriculture de Ste Aune, il y a plus de vingt ans, en 1863 :

“ Chers enfants, en embrassant le noble état de cultivateur, vous avez sans doute fait le meilleur choix; vous vous êtes résignés à faire d'une manière spéciale la sainte volonté de Dieu, en accomplissant les paroles qu'il adressa à Adam, au sortir du Paradis terrestre : *Tu cultiveras la terre, et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.* Ce n'est pas tout, mes chers enfants; pour vous montrer combien j'apprecie votre choix, je vous dirai bien franchement que si je devenais jeune, et sachant que Dieu ne m'appellerait pas à l'état ecclésiastique, je me ferais cultivateur, préférant l'humble médiocrité de l'habitant des campagnes au luxe effréné de ces superbes citadins, qui passent leur vie dans des angoisses qu'ils essaient en vain de cacher.”

C'est à méditer de la part de parents qui exercent encore une certaine influence sur leurs enfants et qui voudraient leur préparer un bel avenir. Inspirez-leur l'amour de la culture au lieu de vous plaindre constamment de votre état de cultivateur qu'un saint évêque préférerait à toutes les professions après celle de l'état ecclésiastique.

RECETTES

Essai des graines par le feu.

En faisant l'épreuve suivante des graines par le feu, on peut, en quelques instants, être fixé sur la valeur des graines que l'on désire acheter.

Il suffit de prendre, dans un même sac et au hasard, un nombre de graines, soit huit par exemple. Vous placez sur une pelle à feu quelques charbons ardents; vous déposez doucement chacune de ces petites graines sur les charbons, en animant ceux-ci de votre soufflé; puis, vous suivez attentivement des yeux les phases de la combustion. Si cette combustion se fait lentement, ne laissant échapper qu'une simple fumée, vous en concluez que cette graine n'avait qu'un germe avarié; vous continuez l'expérience de la même façon, graine par graine isolément, jusqu'à la huitième, en ayant soin de bien observer les instants de la combustion.

Si toutes les graines brûlent ainsi que la première, vous pouvez en conclure que le sac dans lequel vous avez pris au hasard cet échantillon est de nulle valeur, et que, par conséquent il faut vous hâter de chercher plus loin.

Si, au contraire, la totalité ou partie de ces huit graines essayées l'une après l'autre sautent ou se retournent sur le feu ardent, en produisant un bruit sec, proportionné à la grosseur de la graine, vous en concluez que chacune de ces graines possédait toutes les qualités germinatives désirables.

Pour les grosses graines, telles que glands, marrons, etc., il suffit de les jeter dans le feu, en ayant soin de ne pas les perdre de vue, et, si le germe est bon, vous en serez aussitôt averti par la détournement qui ne tardera pas à se produire.

Par ce procédé, trop peu connu et qui s'applique à toutes les graines, on sera renseigné instantanément, et l'on pourra faire ainsi ses achats en toute connaissance de cause.—*La France rurale.*

Les cicatrices des arbres à noyaux.

La gomme est une lèpre qui dévore souvent nos arbres; les coupes dans le vif et l'application d'un corps isolant (mastic

ou terre grasse) sont le plus souvent impuissantes. Un ancien chef de culture au jardin des plantes, à Rennes, a préconisé depuis longtemps, paraît-il, un remède qui est souverain: lorsqu'on a bien nettoyé les plaies gommeuses, on y applique une forte peignée de feuilles d'oseille réduites en charpie. Après deux fortes applications de ce remède, la gomme disparaît complètement.

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, des Comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les membres de cette compagnie, que par une résolution en date du 22 octobre courant, il a été imposé une taxe ou répartition de dix (10) par cent sur tous les billets de dépôt en force depuis le premier septembre 1879 au 1er septembre 1881, et de cinq par cent sur ceux en force depuis le 1er septembre 1881 au 1er septembre 1884, et ce, pour rencontrer les dépenses encourues et les pertes de la dite compagnie jusqu'au 1er septembre 1884.

Le paiement de cette imposition est actuellement requis pour être versé au Bureau du Trésorier de la Compagnie, en la Ville de St Germain de Rimouski, sous trente jours du présent avis.

Par ordre,

F. F. ROULEAU,

Trésorier.

Rimouski, 27 octobre 1884.

30 octobre 1884.

La compagnie d'Assurance Mutuelle de Stanstead et Sherbrooke contre le Feu.

Les membres de la susdite Compagnie sont par la présente notifiés que les taux suivants de cotisation ont été imposés sur les billets de dépôt en force aux dates mentionnées plus bas pour couvrir les pertes des dépenses de l'année finissant le 1er septembre 1884.

Septembre 15, 1883	1	par cent.
Octobre 15, "	$\frac{1}{2}$	"
Novembre 15, "	$\frac{1}{2}$	"
Décembre 15, "	$\frac{1}{2}$	"
Janvier 15, 1884	$\frac{1}{2}$	"
Février 15, "	$\frac{1}{2}$	"
Mars 15, "	$\frac{1}{2}$	"
Avril 15, "	1	"
Mai 15, "	$\frac{1}{2}$	"
Juin 15, "	$\frac{1}{2}$	"
Juillet 15, "	$\frac{1}{2}$	"
Août 15, "	$\frac{1}{2}$	"

8 par cent.

Les dites cotisations formant huit par cent sur le montant primitif des billets de dépôt (les endossesments par annulation étant déduits) sont par la présente requises d'être payées au Bureau de la Compagnie à Sherbrooke, ou à un agent de la Compagnie dûment autorisé, sans délai.

Par ordre du Bureau des Directeurs,

GEO. ARMITAGE,

Secrétaire et Trésorier.

Sherbrooke, 1er octobre 1884.

23 Octobre 1884. 2f.

Fermier demandé

On demande immédiatement un bon fermier. Bon prix et salaire fixe. Pour informations, s'adresser à J. O. TOUSIGNANT, avocat, au No. 26, rue Ste Anne, Haute-ville, Québec ou à Ste Sophie de Lévis, comté de Nicolet.

Livres et Papeterie

Nous avons toujours, comme précédemment, un grand choix d'ouvrages de

LITTÉRATURE, HISTOIRE,

THEOLOGIE, SCIENCES, MÉDECINE

et autres, formant un département spécial de notre magasin, avec les Livres des Frères, de piété, les livres d'école, ainsi que les articles de librairie proprement dits.

Les améliorations et l'agrandissement de notre établissement ont été nécessités par l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente en gros.

NOS PRIX DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE en Librairie comme en Papeterie.

J. B. ROLLAND & FILS

Nos 6, 8, 10, 12 et 14, RUE SAINT-VINCENT, MONTREAL.
23 octobre 1884.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, }
District de Rimouski.

A tous ceux que les présentes peuvent concerner.

AVIS vous est donné par les présentes que les créances et droits d'action que CHARLES TOUSSAINT COTE, de la Cité de Québec, négociant, possédait contre vous en vertu de l'achat qu'il avait fait en se portant adjudicataire en bloc des livres, crédits, cédules, obligations et jugements de Jean-Baptiste Saucier, ci-devant de la paroisse de Ste Flavie, failli, à une vente faite par R. H. Wurtele, syndic du dit failli, en date du dix octobre mil huit cent soixante-dix-huit, ont été vendues et transportées à JEAN-BAPTISTE SAUCIER, Ecuier, Régistrateur de la paroisse de St Jérôme de Mataus, en vertu d'un acte notarié fait à Québec, le vingt-un août mil huit cent quatre-vingt-quatre devant M^{re} Edouard J. Augers, Notaire, et déposé à mon bureau, aux termes de la Section 5 de l'Acte de Québec 33 Vict., Chap. 6.

Rimouski, 16 octobre 1884.

A. P. LETENDRE,
P. C. S.

23 octobre 1884. 2f.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1884--Arrangement pour la saison d'été--1884

Le et après lundi, 2 juin, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	12.24 A. M.
Pour Lévis.....	10.50 A. M.
Pour St Jean et Halifax..	10.50 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup.	4.31 P. M.
Pour Lévis.....	4.57 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.	11.13 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., 9 septembre 1884.

GRAINES DE NÉGONDO (Erable à Giguères) à 10 cts le 100 ou 25 cts l'once. Une once contient près de 500 graines. Déduction libérale à la livre. Magnifiques plants de deux à trois ans pour 15 cts pièce. Expédié franco. S'adresser à

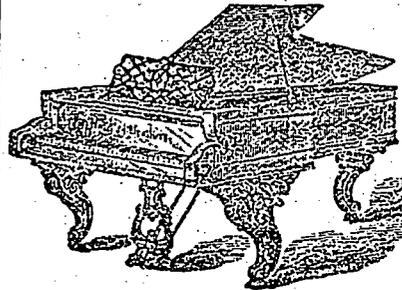
M. C. SYLVESTRE, Maître de poste,
St-Barthélemy (Comté de Bertier, P. Q.)

PIANOS HAZELTON

De New-York

Répondant aux goûts artistiques les plus recherchés.

*Son délicieux—Touche parfaite—Solidité à toute épreuve
établie par un demi-siècle d'expérience.*



New-York 1853 :
PREMIER PRIX

New-Jersey 1860 :
PREMIER PRIX

Philadelphie 1876 :
Diplôme d'honneur
et
Médaille de Mérite

MONTREAL 1880 :

DEUX DIPLOMES D'HONNEUR ET PREMIER PRIX EXTRA
au-dessus de tous les compétiteurs, sans exception.

OFFICIEL

Exposition de la Puissance, Montréal 1880.

Premier Prix Extra.

Classe X, Groupe I, Sec. extra. Grand piano carré à trois cordes.
HAZELTON FRÈRES, N.-Y.

1880

Montréal, Province de Québec,
EXPOSITION DE LA PUISSANCE.

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM. Hazelton Frères, N.-Y., pour le meilleur piano carré à trois cordes, pour supériorité du son, du mécanisme et de la fabrication au-dessus de tous les compétiteurs.

L. H. MASSUE, Président.
GEORGES LECLÈRE,
S. C. STEVENSON,
Sec. conjoints.

1880

Montréal, Province de Québec,
EXPOSITION DE LA PUISSANCE.

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM. Hazelton Frères, N. Y., pour piano droit, pour richesse, pureté, qualité chantante, délicatesse et puissance de son, avec touche élastique et excellente de construction.

L. H. MASSUE, Président.
GEORGES LECLÈRE,
S. C. STEVENSON,
Sec. conjoints.

Ces récompenses ont été décernées sur la recommandation unanime des cinq juges dans la classe X. Le piano Albert Weber, de New-York, était un nombre des compétiteurs du même groupe et de la même section. Les pianos Hazelton n'étaient pas aux Expositions de Montréal de 1881 et 1882.

A part les pianos carrés, je viens de recevoir un assortiment considérable de PIANOS DROITS qui ont été examinés et admirés par les sommités musicales, à Montréal.

Les artistes et les acheteurs sont spécialement invités à venir les examiner eux-mêmes.

Toujours en magasin l'assortiment le plus considérable de pianos et d'Orgues qu'il y ait en Canada.

L. E. N. PRATTE,

IMPORTATEUR DE PIANOS,

No. 1676 rue NOTRE-DAME

(Près de l'église Notre-Dame,)

MONTREAL.